

**REPUBLIQUE DU NIGER**  
*Fraternité- Travail- Progrès*

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION**

**DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS**

**AIDE MEMOIRE A L'INTENTION DE LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION.**

**DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS**

**Avril 2021**

## **1. Les attributions et l'organisation**

La Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) a été instituée par la loi N°2005-13 du 27 mai 2005, portant Statut Autonome du Personnel du Cadre des Eaux et Forêts.

Les attributions du Directeur Général et l'organisation de la Direction Générale des Eaux et forêts sont quant à elles définies par l'arrêté N°0056/MESUDD/SG/DL du 29 mars 2019, portant organisation des Services de l'Administration Centrale du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et déterminant les attributions de leurs responsables.

Quant à la fonction du Chef de Corps, elle a été instituée par la loi 2016-25 du 16 juin 2016, portant Statut Autonome du Personnel du Cadre des Eaux et Forêts, pour créer sur le plan paramilitaire, un seul pôle de coordination, de commandement et de décision afin de renforcer la discipline, la cohésion et l'unité au sein du Corps.

### **1.1. Des attributions du Directeur Général des Eaux et Forêts (DGEF)**

Le Directeur Général des Eaux et Forêts, Chef de Corps (DGEF/CC) est chargé, en relation avec les autres responsables concernés, de la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans d'actions en matière de forêts, de faune, de la pêche, de l'aquaculture, de l'apiculture et de la préservation de l'environnement.

Plus spécifiquement il a, entre autres, pour attributions en relation avec les autres institutions concernées de:

- participer à l'élaboration et mettre en œuvre les politiques et stratégies nationales en matière de forêt, faune, pêche, aquaculture, apiculture, zones humides et de préservation de l'environnement ;
- veiller à la prise en compte, dans les autres politiques et stratégies sectorielles nationales, les politiques et stratégies en matière de forêt, faune, pêche, aquaculture, apiculture, zones humides et de préservation de l'environnement ;
- coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie en matière de Communication pour un Changement de Comportement (CCC) en matière de préservation de l'environnement ;
- veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires relevant de son domaine de compétence ;
- coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Forestier National et la réalisation de l'Inventaire Forestier National ;
- promouvoir le développement des ressources sylvicoles, fauniques, halieutiques et apicoles ;
- traduire en programmes d'activités, les conventions et accords internationaux dans les domaines de la diversité biologique, de la lutte contre la désertification et tout autre accord ou convention relevant de son domaine de compétence ;

- veiller à l'application du règlement de discipline générale du personnel du Cadre des Eaux et Forêts ;
- contribuer à l'élaboration des rapports périodiques sur l'état de l'environnement ;
- contribuer à l'organisation des journées nationales ou internationales commémorant des évènements importants dans son domaine de compétence ;
- organiser la Fête Nationale de l'Arbre ;
- superviser et coordonner les projets et programmes placées sous sa tutelle ;
- participer à l'élaboration du budget d'investissement du ministère ;
- assurer la gestion des ressources financières et matérielles mises à la disposition de la Direction Générale en rapport avec la Direction des Ressources financières et du matériel ;
- assurer la gestion des ressources humaines mises à la disposition de la Direction Générale avec la Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- évaluer les directeurs de la Direction Générale ;
- assurer le correspondant, le point de contact ou le point focal technique des Conventions et accords internationaux relevant de la compétence de la Direction Générale ;
- assurer le point focal opérationnel des mécanismes de financement des AME relevant de la compétence de la Direction Générale ;
- assurer la formation militaire du personnel du Cadre des Eaux et Forêts, la gestion du tableau d'avancement en grades, la gestion des équipements et la promotion des activités militaires et sportives ;
- élaborer les programmes d'activités, les rapports annuels d'activités de la Direction Générale ;
- rendre compte régulièrement des activités de la Direction au Secrétaire Général.

### **1.2. Des attributions du Chef de Corps**

Le Corps du personnel du Cadre des Eaux et Forêts, est placé sous le Commandement du Chef de Corps, qui est le Directeur Général des Eaux et Forêts. A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- assure le commandement du Corps en tout lieu et toute circonstance ;
- veille à l'unité et à la cohésion au sein du corps ;
- veille au respect de la discipline, de l'éthique et de la déontologie du Corps;
- représente le corps aux activités et aux cérémonies des Forces de Défense et de Sécurité.

### **1.3. De l'organisation**

La Direction Générale des Eaux et Forêts est composée :

- du Cabinet du Directeur Général avec un Secrétariat, un Chef de Cabinet, un Garde du corps et des conseillers techniques ;
- du bureau du Directeur Général Adjoint avec un Secrétariat ;
- de quatre (4) Directions Techniques Nationales qui sont :
  - ✓ la Direction de la Gestion Durable des Terres ;
  - ✓ la Direction de la Pêche et Aquaculture ;
  - ✓ la Direction de la Protection de la Nature et de l'Équipement ;
  - ✓ la Direction de la Faune, Chasse et des Parcs et Réserves

En plus de ces Directions, la DGEF comprend aussi :

- la cellule des affaires financières et du matériel ;
- le Point Focal Biosécurité

Au niveau déconcentré, elle est représentée par les Directions Régionales et Départementales, les Services Communaux de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable et les Postes Forestiers.

## **2. Situation du personnel du Cadre des Eaux et Forêts**

Le Cadre des Eaux et Forêts dispose d'un effectif de **1982** agents toutes catégories confondues (339 A1, 143 A2, 109 A3, 377 B1, 27 B2, 261 C1 et 726 D1), répartis sur l'ensemble du pays dans les différents niveaux déconcentrés.

De façon plus spécifique, la situation du personnel du Cadre en poste au niveau de la DGEF est dressée dans le tableau 1 ci-après.

**Tableau 1 : Situation du personnel de la DGEF**

<b>Directions</b>	<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>B1</b>	<b>B2</b>	<b>C1</b>	<b>D1</b>	<b>Auxiliaires</b>	<b>Total</b>
<b>DGEF</b>	7	-	1	2	-	2	4	1	<b>17</b>
<b>DPN/E</b>	3	1	2	5	1	13	31	1	<b>57</b>
<b>DFC/PR</b>	10	1	-	-	-	-	2	2	<b>15</b>
<b>DPA</b>	6	1	2	-	-	1	2	1	<b>13</b>
<b>DGDT</b>	11	2	1	-	-	-	1	3	<b>18</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>05</b>	<b>06</b>	<b>07</b>	<b>01</b>	<b>16</b>	<b>40</b>	<b>8</b>	<b>120</b>

### **3. Situation du matériel et équipement.**

Le matériel et l'équipement au niveau de la DGEF ne couvrent pas l'ensemble des besoins des services et sont d'un état passable à bon. Cependant il faut noter qu'à la faveur de certains projets sous tutelle et de l'exécution de certaines conventions des acquisitions sont effectuées afin de renforcer la capacité de l'institution pour la supervision des activités et l'exécution des attributions dans les domaines techniques et technologiques. Nous le gérons avec beaucoup d'attention et la situation détaillée se trouve avec la DRF/M.

### **4. Les finances**

Le DGEF est responsable de la gestion des comptes spéciaux, à savoir le Compte **44330603 « Appui au Contrôle Forestier »** et le Compte **44330609 « Aménagement de la Faune »**, dont il est l'ordonnateur.

A ce titre un Comité de Suivi de la Gestion de ces comptes est créé auprès du MESU/DD et présidé par le Secrétaire Général.

### **5. Les Programmes et Projets**

#### **5.1 Projets et programmes en cours et sous tutelle de la DGEF**

##### **5.1.1. Le Projet d'Appui à la Résilience Climatique pour un Développement Agricole Durable**

Le Projet d'Appui à la Résilience Climatique pour un Développement Agricole Durable (PARC-DAD) est financé par l'Union Européenne dans le cadre l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC). L'objectif global est de contribuer à l'amélioration de la résilience des populations nigériennes face au changement et aux risques climatiques. D'un coût global de 7 215 000 000 FCFA, le PARC-DAD intervient dans les Régions de Dosso et de Zinder et est mis en œuvre à travers sept (7) projets de terrain, à savoir :

- ✓ Le Projet d'Amélioration de la Résilience Climatique et de Sécurité Alimentaire Durable (PARC-SAD) de l'ONG COOPI qui a été mis en œuvre dans la Région de Dosso, mais clôturé en 2019 ;
- ✓ Le Projet « Renforcement de la résilience des acteurs ruraux des 6 communes du Département de Dogondoutchi face au changement et aux risques climatiques (Aréwa Résilience) » porté par l'ONG Eau Vive, mis en œuvre dans la Région de Dosso et clôturé en 2019 ;
- ✓ le Projet « Amélioration de la résilience aux changements et risques climatiques par la diffusion de technologies de gestion intégrée Eau-Sol-Agro-Sylvo-Pastoralisme (PARC/Yana-Yi) » porté par ICRISAT et mis en œuvre dans les deux régions et clôturé en 2019 ;

- ✓ le Projet d'appui à la résilience climatique pour un développement agricole durable au Niger, (PARC-DAD) Karko/ intervenant dans la Région de Zinder et porté par l'ONG LWR et clôturé en 2019;
- ✓ le Projet « Amélioration durable de la viabilité des filières agricoles pour les producteurs familiaux dans le Département de Mirriah » porté par l'ONG CISV et qui intervient dans la Région de Zinder et dont la clôture est prévue en avril 2020 ;
- ✓ le Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et la résilience climatique des populations des communes de Guidimouni, Gafati et Hamdara» porté par l'ONG CONEMUND et exécuté dans la Région de Zinder et dont la clôture est prévue en septembre 2020 ;
- ✓ le projet « Appui au développement de la résilience des ménages face au climatique dans la Région de Dosso » porté par l'ONG LWR et dont la clôture en septembre 2020.

Un Point Focal, faisant office de coordonnateur national de PARC-DAD est nommé au sein de la DGEF pour coordonner les activités des différents projets de terrain, avec l'appui d'un Assistant Technique qui assure la gestion financière du projet. La clôture du projet est prévue en septembre 2020. **Le projet a clôturé ses activités, mais il reste le transfert de certains matériels roulants.**

### **5.1.2 Projet Restauration des Forêts et Paysages et Gestion Durable des Terres au sahel**

Le Projet Restauration des Forêts et Paysages et Gestion Durable des terres est financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial pour un montant de **1 800 000 euros** pour les deux pays bénéficiaires à savoir le Burkina Faso et le Niger sur une durée de 4 ans. Son objectif est de mettre en œuvre des pratiques innovantes de Restauration des Forêts et des Paysages (RFP) et de Gestion Durable des Terres (GDT) aux niveaux national et communal notamment à travers l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de plans communaux de RGP/GDT dans les communes d'intervention.

Au Niger, le projet intervient dans les régions de Tillabéry (Commune de Kollo), Dosso (Commune de Soukougoutane) et Tahoua (Commune d'Illéla). Le projet est mis en œuvre par la FAO qui en gère les ressources. Un Point Focal qui fait office de coordonnateur est nommé au sein de la Direction de la Gestion Durable des Terres. Une composante du projet est aussi exécutée par le Centre régional AGRYMET de Niamey. Le projet est mis en œuvre sur la période 2018-2021.

Le projet IKI (Internationale Klimaschutz Initiative) exécuté également par la FAO a fait l'objet d'un accord de projet cette dernière et le MESUDD en avril 2019. Il vient en appui pour la mise en œuvre du projet RFP/GDT. Il a pour objectif de renforcer les capacités régionales et nationales pour la mise à l'échelle de programmes de la RFP, reconnue par l'Accord de Paris

comme une option pour atteindre les objectifs fixés dans les NDCs et qui permet la mise en œuvre d'approches visant à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation.

Le projet intervient dans six (6) pays dont le Niger. Le budget alloué pour chaque pays de 400 000 \$US pour la période allant de 2019 à 2023.

### **5.1.3 Projet de Gestion Intégré des Ecosystèmes Oasiens Nord Niger**

Le projet « **Projet de Gestion Intégré des Ecosystèmes Oasiens Nord Niger** » a pour objectif global de « Contribuer à améliorer les connaissances sur la dynamique du fonctionnement et la gestion des ressources naturelles des écosystèmes oasiens et arides du Nord Niger pour conserver et améliorer les services des écosystèmes oasiens afin de promouvoir la résilience des communautés résidentes ». Il est attendu de ce projet, entre autres, la restauration de 40 000 ha terres sylvopastorales, la récupération de 19 000 ha de terres agricoles et la plantation de 1000 ha.

La phase opérationnelle du projet a été approuvée par le FEM en Février 2020, pour un montant de **4, 644,522 dollars US**. Deux arrêtés portant l'un sur la mise en place du comité de pilotage et l'autre la création de l'Unité de Gestion du Projet ce qui a permis au projet de réaliser les activités de démarrage.

### **5.1.4 Projet de Gestion Durable des Terres (ex Projet de Lutte Contre l'Enablement des Cuvettes Oasiennes (PLECO))**

Le Projet de Gestion Durable des Terres œuvre dans le domaine de la lutte contre l'ensablement dans les régions de Zinder et de Diffa. Il est financé par le PNUD pour un montant de 715000 000 Francs CFA.

L'unité de coordination du projet est basée à Zinder

### **5.1.5 Projet de Gestion Durable de la Biodiversité et des Aires Protégées (ex Niger Fauna Corridors)**

L'Objectif global du programme, financé par le PNUD, est de renforcer la gestion de la biodiversité des aires protégées sahélo-sahariennes au Niger impliquant l'ensemble des acteurs en présence, en vue d'un développement durable.

Le Plan de Travail Annuel 2020 s'inscrit dans le cadre du nouveau programme de gestion durable de la biodiversité et des aires protégées qui fait suite au Projet Niger Fauna Corridors (PNFC) qui a été mis en œuvre 2012 à 2019.

Il est composé de quatre (4) produits constitués de quatorze (14) activités subdivisées en cinquante (50) sous-activités pour une enveloppe financière globale de **589 020 000 FCFA**.

L'unité de coordination du projet est basée à Niamey et sous telle de la DGEF à travers la DFC/PR.

### **5.1.6 Projet d'Appui à la Gestion Durable des Aires Protégées Sahélo-sahariennes**

Le Projet d'Appui à la Gestion Durable des Aires Protégées sahélo-sahariennes a pour objectif de conserver la biodiversité unique du complexe et d'appuyer les Etats du Niger et du Tchad à (i) conserver les dernières populations viables de la mégafaune sahélo-saharienne, (ii) contribuer à la gestion efficace des aires protégées sahélo-sahariennes et à leur financement durable et (iii) contribuer à la sécurisation des systèmes pastoraux au bénéfice des populations locales.

Ce projet, financé en partie par l'Union Européenne et par l'Agence Française de Développement, pour montant de **1.800.000 Euros** pour la période 2017-2020.

Il est mis en œuvre par l'ONG française Noé.

La zone d'intervention du projet comprend, la Réserve Naturelle Nationale de Termit et Tin-Toumma (RNNTT) au Niger, la Réserve de Faune de Ouadi Rimé et Ouadi Achim (RFOROA) et la région du Manga-Eguy au Tchad.

#### **5.1.7 Projet régional « Réserve de Biosphère Transfrontalière de la région WAP »(RBT-WAP-GIZ)**

Le projet RBT-WAP-GIZ intervient au Burkina Faso, Bénin et Niger, avec une unité de coordination basée à Natitingou au Bénin. Le budget global du projet est de **18 millions d'euros**. Les activités soutenues par le projet s'articulent autour de quatre (4) champs d'actions ou composantes, à savoir :

- (1) la reconnaissance internationale de la région WAP par l'UNESCO ;
- (2) l'amélioration des conditions administratives pour un financement durable de la gestion de la réserve naturelle ;
- (3) le test de nouvelles approches dans les domaines de la lutte contre le braconnage et du suivi écologique ;
- (4) le renforcement de la cogestion.

Au Niger, la mise en œuvre des activités du projet est assurée par la DFC/PR à travers le parc W, la Réserve de Tamou et la zone Girafe.

#### **5.1.8 Projet « Intégration des Mesures d'Adaptation au Changement Climatique dans la Gestion Concertée du complexe transfrontalier WAP (ADAPT-WAP)**

Il s'agit d'un projet qui couvre 3 pays, à savoir le Niger, le Bénin et le Burkina Faso. Il est d'un montant de **11 536 200 US \$** et financé par le Fonds d'Adaptation pour une durée de 4 ans (2020-2024). Le Projet est en démarrage et l'équipe nationale de mise en œuvre est en



instance de désignation. L'Entité de mise en œuvre du projet est l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS).

En résumé, le tableau 2 ci-dessous dresse la situation des projets en cours sous tutelle de la DGEF et ceux ayant des conventions de collaboration avec la DGEF.

**Tableau 2 : Situation des projets et programmes en cours**

Intitulés	Montant	Sources de financement	Période de mise en œuvre	Observations
<b>Direction Générale des Eaux et Forêts</b>				
Projet d'Appui à la Résilience Climatique pour un Développement Agricole Durable  On attend le transfert de tout le matériel et équipement pour clôturer définitivement à notre niveau.	7 215 000 000 FCFA	Union Européenne	2016-2020	Le projet intervient dans les Régions de Dosso et Zinder et comporte 2 composantes : La Composante Action Terrain mise en œuvre à travers 7 projets de terrain portés et gérés par des ONGS et la Composante Assistance Technique au MESU/DD et au CNEDD. La gestion financière est assurée par l'Assistance Technique (ICRISAT)
<b>Direction de la Gestion des Terres</b>				
Projet Restauration des Forêts et Paysages et Gestion Durable des Terres au sahel	1 800 000 euros pour les 2 pays (Burkina Faso et Niger)	FAO/FFEM	2018-2021	Régions de Tillabéry, Dosso et Tahoua (1 commune par région)
Projet IKI (Internationale Klimaschutz Initiative)	400 000 euros	FAO/BMZ	2019-2023	Régions de Tillabéry, Dosso et Tahoua (1 commune par région)
Projet de Gestion Intégré des Ecosystèmes Oasiens Nord Niger	2 850 000 000	ONU-Environnement/FEM	2020-2025	
Projet Gestion Durable des Terres (ex PLECO)	712 000 000 Fcfa	PNUD	PTA 2020. Le Budget du PTA comprend 90 000 000 Fcfa d'appui institutionnel	Régions de Zinder ( Gouré) et Diffa ( Goudoumaria, MainéSoroa)
Projet pilote de plantation d'arbres	40000000Fcfa	PNUE/Corée du Sud (Service	2019-2020	Un Point Focal est nommé au sein de la

dans la ceinture verte et dans les rues de Niamey		Coréen des Forêts)		DGDT.
Direction de la Pêche et Aquaculture				
Programme Régional de Renforcement de la collecte de données statistiques des pêches dans les Etats membres de l'UEMOA et de création d'une base de données régionale	10 000 000 FCFA	UEMOA	Annuelle (2016-2021)	L'appui est en phase de clôture Suspendu en 2019 pour raison de l'annulation de l'enquête cadre Pêche 2012.
Projet Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/ABN)	13, 530 milliards de francs CFA en hors taxes	GCF, FAD, UE, FEM et Gouvernement	2019-2024	Sous tutelle du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement Convention encourus d'ANO
Projet Intégré de Modernisation de l'Élevage au Niger (PIMELAN)	134.9 million de Dollar US	Banque Mondiale	2020-2026	Sous tutelle du Ministère de l'Agriculture Volet pêche et aquaculture sera mis en œuvre par le MESUDD
Projet de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel P2RS	25 420 960 000 Fcfa	BAD	2015-2021	Sous tutelle du Ministère de l'Agriculture Deux conventions de suivi et supervision des activités de Développement Durable de l'Aquaculture et de la Pêche et de la lutte contre les plantes envahissantes
Projet de Renforcement de la Résilience à la sécurité alimentaire (PRRIA)	26 milliards CFA	BID	2016-2021	Sous tutelle du Haut-Commissariat à l'Initiative 3N Un point focal et un expert environnementaliste tous issus de la DPA appui le projet.
Direction de la Faune, Chasse et Parcs et Réserves				
Projet de Gestion				

Durable de la Biodiversité et des Aires (ex Fauna Corridor)	589 020 000 FCFAFCFA au titre du budget 2020	PNUD	2012-2016	
Projet régional RBT-WAP-GIZ	23.000.000 Euros	Union Européenne	2018-2022	Projet régional
Projet régional de renforcement des systèmes de surveillance des maladies en Afrique de l'Ouest REDISSE.	21.440.000.000 FCFA	Banque Mondiale	2018-2022	Projet multisectoriel (Ministères en charge de la Santé, Elevage et Environnement)
Projet « Intégration des Mesures d'Adaptation au Changement Climatique dans la Gestion Concertée du complexe transfrontalier WAP (ADAPT-WAP)	11 536 200 US \$	Fonds d'Adaptation	2020-2024	Projet Régional
<b>Projets avec des conventions avec la DGEF (ou agence d'exécution)</b>				
Phase intérimaire du Projet de Gestion des Forêts Naturelles et Approvisionnement Durable en bois Energie des Villes du Sahel (FONABES)	500 000 Euros	AFD/CIRAD	2019-2021	Projet exécuté par CIRAD en vue de préparer le projet Bois Energie au Sahel (BES)
Projet Gestion des Risques de Catastrophes et Développement Urbain (PGRC-DU)	13 583 981 679 FCFA	BM	2016 – 2020	Le volet environnement du projet est d'un montant de 7 milliards de FCFA. La mise en œuvre des actions de terrain est assurée par les ONGs, la DGEF n'assurant que le contrôle qualité à travers un point focal.
Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux Risques Climatiques (PASEC)	60 600 000 000 FCFA	BM	2017- 2022	Un point focal du projet a été désigné au sein de la DGDT
Programme d'Actions Communautaire	21 066 400 265 FCFA	BM	2012 – 2017 (prolongé)	La DGEF est une des 4 Agences d'exécution, et

pour la Résilience Climatique (PACRC)	(composante 2.1)		jusqu'en 2021)	assure la coordination de la composante 2.1 (Améliorer la résilience des systèmes agro-sylvo-pastoraux) à travers un Chef de projet. Les actions de cette composantes sont mises en œuvre par les communes sous de sous-projets intégrés (agriculture, élevage et environnement)
Protocole d'Accord PAM/MESUDD	301 121 200 FCFA	PAM	2020-2021	Les virements des fonds sont faits par le PAM dans le compte unique du trésor. des avenants à cet accord pour prendre en compte des activités supplémentaires sont en cours de négociation
Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF)	50 965 365 000 fcfa	FIDA	2016-2023	Pas de convention avec la DGEF
Projet de Gestion des Forêts Naturelles et Approvisionnement Durable en bois Energie des Villes du Sahel (FONABES)	660 416 850FCFA	FFEM	2015-2019 Un budget de 650 000 euros est acquis pour une phase intérimaire en 2020	Projet de Gestion des Forêts Naturelles et Approvisionnement Durable en bois Energie des Villes du Sahel (FONABES)
Projet « d'Appui à la Surveillance du doum et au Renforcement de ses Filières (PASDRF) dans le département de Mayahi/Région de Maradi »	404 396 560 FCFA	ONG Taimakonmano maet HEKS (ONG Suisse)	2017-2021	Convention avec la DRE de Maradi
Programme de Promotion de l'Agriculture Productive (PromAP)	PM	GIZ	Assistance Technique internationale pour la période 2020-2021	La DGDT abrite l'Assistance Technique

Programme Kandagi	55 000 000 francs CFA	BAD	Actualisation des données d'inventaire et le contrôle de l'assurance qualité du bloc forestier de Gabouassalamo u (Ty).	DGDT sur 4 ans
Projet Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/ABN)	38 000 000	BAD	Supervision des activités	DGDT

## 5.2 Projets et programmes en recherche de financement

La situation des projets en instance de démarrage ou en recherche de financement est décrite dans le tableau N°3 ci-après

**Tableau N°3 : Situation des projets en recherche de financement**

Intitulés	Montant indicatif	Sources de financement	Stade d’instruction
<b>Direction de la Gestion des Terres</b>			
Renforcer la résilience aux chocs climatiques grâce à la restauration des écosystèmes et des moyens de subsistance des communautés des bassins versants du Dallol Fogah (Dosso) et du Badaguichiri (Tahoua)	5 000 000 000 Fcfa	Fonds Vert pour le Climat	Négociation, à travers le PNUE
Programme d’appui à la gestion durable et au renforcement du rôle des forêts dans la lutte contre les changements climatiques au Niger (GDFCC – Niger)	40 000 000 000 FCFA	Fonds Vert pour le Climat	Négociation, à travers la BAD
Projet Promotion d’une production agricole durable et la conservation des espèces clés de la biodiversité par la restauration et l’utilisation efficace des écosystèmes du Dallol Bosso	6 000 000 \$	FEM 7	2020-2026 (y compris la phase préparatoire qui démarre en 2020)
3 fiches de projets issues Plan d’Action 2020-2024 pour la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l’aquaculture 2020-2035	Environ 12 milliards	A rechercher	Appui de la FAO

## **6. Instances Majeures, défis et perspectives**

### **6.1. Les instances majeures sont les suivantes :**

#### **Au niveau du DGEF**

- Poursuite des réflexions sur l'élaboration des notes conceptuelles pour des projets structurants ;
- Suivi du dossier de renforcement de la capacité en logistique de l'institution ;
- Suivi de dossier relatif à l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents ;
- Création de cadre de partenariat avec les institutions extérieures ;
- Suivi de la situation sécuritaire ;
- Suivi des dossiers de formation spécifique des agents dans le domaine militaire et de maintien d'ordre ;
- Suivi des activités du projet ITTAS-ABN ;
- Suivi du dossier AICD (Initiative Africaine de Lutte contre la Désertification) ;
- Suivi du dossier CDN ;
- Suivi du dossier Initiative 3S (Soutenabilité, Stabilité et Sécurité) ;
- Participation au CA de l'INRAN, FISAN, CNP et Blanchiment des capitaux ;
- Représentation de la DGEF au sein de la Structure Focale Nationale de l'ABN ;
- Offensive sur la visibilité et la lisibilité de la DGEF à travers la reprise de l'édition trimestrielle du journal "LE FORESTIER", l'élaboration de la Stratégie de Communication interne à la DGEF et la réalisation du film documentaire sur la sensibilisation de la carbonisation du bois vert ;
- Réflexion sur la création de l'initiative pour une synergie d'action entre le MESU/DD et certains ministères pour la gestion durable des ressources naturelles du secteur ;
- Elaboration du rapport annuel général de la DGEF.

#### **Au niveau de la DGDT**

- Suivi du processus de la Planification stratégique des ressources naturelles nationales du bassin du Fleuve Niger en vue de la formulation d'un programme intégré ;
- Suivi du Processus de formulation du Programme Plateforme Intégrée pour la Sécurité de l'Eau au Niger (PISEN) ;
- Suivi du processus de formulation du Projet Intégré de Développement Urbain et de Résilience Multisectorielle (phase de poursuite du PGRCDU) ;
- Vulgarisation du Décret d'application de la loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger et des décrets sur la pratique de la RNA et sur le Système d'Information Environnementale au Niger (SIEN) ;

- Mobilisation du partenariat pour l'opérationnalisation du Système d'Information sur les Terres Restaurées (SITR) ;
- Suivi du processus de formulation du projet opérationnel de mise en œuvre du Programme National de Gestion Durable des terres ;
- Suivi du processus d'instruction du dossier de Programme d'appui à la gestion durable et au renforcement du rôle des forêts dans la lutte contre les changements climatiques au Niger (GDFCC – Niger) ;
- Suivi du processus de formulation du Projet Promotion d'une production agricole durable et la conservation des espèces clés de la biodiversité par la restauration et l'utilisation efficace des écosystèmes du Dallol Bosso ;
- Suivi de la mise en œuvre de l'accord de partenariat avec le PAM et négociation du budget de l'accord de partenariat 2021 ;
- Suivi du processus de négociation du protocole d'accord MESUDD-Italie.

#### **Au niveau de la DPNE**

- Suivi du dossier relatif à l'Actualisation de la Situation de l'effectif du personnel forestier et de l'Armement sur l'ensemble du pays ;
- Situation de l'orpillage et réflexion sur la stratégie de déguerpissement des orpilleurs de la zone de Tamou en collaboration avec la DFC/PR sous la supervision de la DGEF ;
- Situation de la carbonisation (Exploitation illégale des ressources ligneuses pour la fabrication de charbon de bois=méthode très dégradante des formations ligneuse);
- Récapitulatif sur la situation des feux de brousse ;
- Relecture de l'arrêté sur la tarification et le transport du bois et les redevances à percevoir ;
- Renforcement des capacités en CS1 maniement des armes de petits calibres ;
- Organisation et Suivi de la mise en œuvre des missions d'appui à la sécurisation de la Base TAPOA du Parc National W Niger ;
- Contrôle du flux des produits issus des ressources naturelles (ligneuses, fauniques et Halieutiques ;
- Suivi et contrôle des Régies de Recettes Forestières ;
- Représentation de la Direction des Eaux et forêts au niveau du comité suivi et évaluation de la Stratégie Nationale de la Sécurité Intérieures (SNSI) ;
- Représentation de la DGEF dans l'opération SAKI II ;
- Représentation de la DGEF dans les affaires militaires ;
- Suivi des résultats de plaidoyer et lobbying auprès des ambassades notamment celles des USA et de France, qui commencent à porter ces fruits ;
- Poursuite de la représentation du MESSUD/DGEF au niveau de la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieur, auprès de la commission Armes Illicites, du comité d'élaboration de la stratégie Nationale de la Sécurité de Proximité, au niveau de l'opération SAKI II ;



- Amélioration des conditions sécuritaire au niveau du Camp AmoulKinni ;
- Suivi des dossiers pour le film documentaire sur la carbonisation et l'élaboration des spots et affiches publicitaires pour un changement de comportement d'une part et d'autre part le renforcement des capacités sur les textes législatifs.

#### **Au niveau de la DFC/PR**

- Suivi du processus d'adhésion à la Fondation des Savanes Ouest Africaines et du processus de création d'une structure autonome de la gestion des aires protégées ;
- Suivi de l'étude de faisabilité de la délégation de gestion du Parc du W ;
- Suivi du projet ADAPT WAP ;
- Préparatif du démarrage du Programme d'Intervention Prioritaire (PIP) pour la sécurisation et la gestion du ParcW.
- Suivi de la situation sécuritaire au niveau du Parc W ;
- Processus d'acquisition de drones et poursuite de la formation des pilotes et es autres ;
- Démarrage du projet de lutte contre l'abattage illégal et les perturbations de la Mégafaune Sahélo-Saharienne (CMS) ;
- Processus de révision de la loi 98-07 du 29 avril 1998 sur le régime de la chasse et protection de la faune ;
- Poursuite des négociations pour la mobilisation des 12 000 000 d'euros de KFW pour la sécurisation du Parc W ;
- Concertation interministérielle en vue du déguerpissement des orpailleurs et l'assainissement des sites dans la Réserve Totale de Faune de Tamou ;
- Processus du classement du paysage culturel du Lac Tchad en site du patrimoine Mondial ;
- Processus de désignation d'un site en Réserve de Biosphère dans la partie nigérienne du Bassin du Lac Tchad ;
- Processus de mise en place des instances régionales pour la gestion concertée du W, Arly, Pendjari (Secrétariat Exécutif et comité scientifique).

#### **Au niveau de la DPA**

- Suivi du dossier de la Loi portant régime de la pêche au Niger transposant les Directives 3 et 4 de l'UEMOA, adoptée le 8 Mars 2021, poursa promulgation ;
- Diffusion de la Stratégie Nationale de Développement Durable de la Pêche 2021—2035 (SNDDP) et de son plan d'Action (2021-2025) ;
- Diffusion de la loi portant régime de la pêche au Niger ;
- Elaboration du décret d'application de la loi portant régime de la pêche au Niger ;
- Rétrocession de la machine de fabrique d'aliment de poisson par la FAO au MESUDD ;
- Paiement des arriérés aux enquêteurs suivi statistique de pêche et réactualisation de l'enquête cadre pêche ;
- Réalisation de l'enquête pêche cadre 2021 ;

- Réhabilitation des locaux du port de pêche N°2 en cours par le PRRIA ;
- Construction d'un marché à poisson par le PRRIA en cours par le PRRIA à Diifa ;
- Réhabilitation dumagasinde stockage d'aliments pour poisson et d'écloserie au port de pêche N°01 à Niamey et électrification des locaux abritant la machine a fabrique d'aliment pour poisson toujours à Niamey, construction deux magasins et mise en place des machines pour fabrique d'aliments pour poissons à Zinder (enceinte DRE) et à Maradi (dans l'enceinte de la DRE) encours par le P2RS ;

## **6.2. Concernant les insuffisances et les défis, il faut noter :**

- L'insuffisance du personnel toutes catégories confondues et du budget alloués par l'Etat au vu de la mission et des attributions de la DGEF ;
- L'insuffisance de synergie d'action avec certains ministères tels que Mines, Energie dans le cadre de la lutte contre la dégradation des ressources naturelles ;
- L'insuffisance des bureaux, ce qui fait que plusieurs cadres (Conseillers Techniques du DGEF et chargés de programmes à la DGEF sont sans bureau) ;
- L'insuffisance, vétusté et inadaptation de la logistique sur le terrain et au niveau central ;
- Absence des projets structurants en raison du manque de complémentarité entre les intuitions et les structures;
- Carbonisation du bois vert, orpaillage, conflits homme-faune ;
- Dégradations continus des ressources naturelles et de l'environnement en dépit des efforts fournis par l'Etat et ses partenaires, les cadres, les autorités et les populations du fait des changements climatiques ;
- Faible maitrise des textes par une catégorie du personnel ;
- Insuffisance de spécialistes dans certains domaines de compétences de la DGE/F ;
- Visibilité et lisibilité faible du MESUDD ;
- Persistances des conflits homme-faune par les dégâts et les accidents dans la zone girafe ;
- Non maitrise des lois et textes législatives régissant les différents domaines par ceux qui sont sensés les appliqués ;
- Insuffisance et manque des équipements militaires.

## **6.2. Perspectives**

Les perspectives consistent à solutionner les contraintes et à relever les défis :

- Un cadre stratégique de réflexion et de concertation pour la mobilisation des ressources regroupant les principaux hauts responsables du MESUDD ;
- Mise en place des organes spécialisés de mission pour l'élaboration des dossiers importants et des projets structurants ;

- Plaidoyers et lobbying auprès des partenaires ;
- Un cadre de coordination et de concertation sur le plan sécuritaire au niveau du complexe WAP est mis en place ;
- Le déguerpissement des orpailleurs de la zone de Tamou ;
- Réaliser la semaine sur les aires protégées au cours du premier trimestre 2021 ;
- Réaliser l'enquête cadre pêche en 2021 ;
- Elaborer le décret d'application de la loi portant régime de la pêche au Niger ;
- Diffusion des textes législatifs et réglementaires ;
- Diffusion et mise en œuvre des différentes stratégies ;
- Relever le Défis de l'aquaculture au sein du PIMELAN et PIDACC ;
- Renforcer les capacités des agents sur les textes législatifs et réglementaires ;
- Renforcement des capacités des agents sur les techniques de patrouille, contrôle des axes et des moyens de transports ;
- Misions d'appui à la sécurisation du Parc National du W ;
- Missions d'appui aux Brigades Régionaux et Départements à l'intérieur du pays ;
- Missions de suivi des régiesforestières et intervention improvisée pour la mobilisation et l'accroissement des recettes ;
- Formation en deux (2) vagues de soixante dix (70) agents des eaux et forêts en maintien d'ordre au cours des mois juillet 2021 et novembre 2021 ;
- Elaboration de la Stratégie Nationale d'Economie Bleue avec l'appui de l'Union Africaine.